



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 57 c) de l'ordre du jour

### **Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : mise en valeur des ressources humaines**

#### **Rapport de la Deuxième Commission\***

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Denise **McQuade** (Irlande)

#### **I. Introduction**

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 57 de l'ordre du jour (voir A/64/424, par. 2). Elle s'est penchée sur l'alinéa c) à ses 35<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> séances, les 17 novembre et 4 décembre 2009. Ses délibérations sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/64/SR.35 et 40).

#### **II. Examen des projets de résolution A/C.2/64/L.34 et A/C.2/64/L.51**

2. À la 35<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le représentant du Soudan a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Mise en valeur des ressources humaines » (A/C.2/64/L.34), qui se lisait comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 52/196 du 18 décembre 1997, 54/211 du 22 décembre 1999, 56/189 du 21 décembre 2001, 58/207 du 23 décembre 2003, 60/211 du 22 décembre 2005 et 62/207 du 19 décembre 2007,

*Soulignant* que la mise en valeur des ressources humaines est un élément essentiel des efforts faits pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le

---

\* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en quatre parties, sous les cotes A/64/424 et Add.1 à 3.



développement, et pour élargir les débouchés offerts à la population, en particulier ses groupes les plus vulnérables,

*Soulignant également* que la santé et l'éducation sont au cœur de la mise en valeur des ressources humaines,

*Constatant* que, malgré les efforts considérables faits au fil des ans, de nombreux pays continuent d'avoir beaucoup de mal à se doter d'une réserve suffisante de ressources humaines qui réponde à leurs besoins économiques et sociaux et que, pour formuler et mettre en œuvre des stratégies efficaces en matière de ressources humaines, il faut souvent des ressources et des capacités dont les pays en développement ne disposent pas toujours,

*Consciente du fait* que les incidences néfastes de la crise financière et économique mondiale vont réduire encore l'aptitude de nombreux pays, surtout des pays en développement, à surmonter leurs difficultés de mise en valeur des ressources humaines et à formuler et mettre en œuvre des stratégies efficaces d'élimination de la pauvreté et de développement durable,

*Soulignant* que la mise en valeur des ressources humaines est encore plus essentielle dans le contexte actuel de crise financière et économique mondiale, afin d'aider les pays à atténuer les pires effets de cette crise et à jeter les bases d'un relèvement futur durable,

*Soulignant également* que l'exode des compétences continue de poser un problème grave pour de nombreux pays en développement ou en transition car il risque de compromettre les progrès accomplis dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines,

*Réaffirmant* que l'égalité des sexes est primordiale pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable et pour l'élimination de la pauvreté, comme le soulignent les résolutions de l'Assemblée générale sur la question et les textes issus des conférences des Nations Unies, et que les investissements consacrés à l'amélioration de la condition de la femme et de la jeune fille ont un effet multiplicateur, en particulier sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique soutenue, dans tous les secteurs de l'économie, notamment dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'industrie et les services,

*Considérant* que l'éducation est capitale pour promouvoir la mise en valeur du potentiel humain, l'égalité et la compréhension entre les peuples, et pour soutenir la croissance économique et éliminer la pauvreté, et considérant également que pour atteindre ces objectifs, il est essentiel qu'une éducation de qualité soit accessible à tous, y compris aux peuples autochtones, aux filles, aux femmes, aux habitants des zones rurales et aux personnes handicapées,

*Soulignant* que c'est avant tout aux gouvernements qu'il appartient de définir et d'appliquer des politiques appropriées pour la mise en valeur des ressources humaines et qu'il faut que la communauté internationale appuie davantage les efforts propres des pays en développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général;
2. *Souligne* qu'il faut que les États Membres intègrent la mise en valeur des ressources humaines dans leur stratégie nationale de développement

visant à éliminer la pauvreté et lui accordent la priorité, afin que les incidences de la mise en valeur des ressources humaines soient prises en compte par tous les acteurs du développement national;

3. *Engage* les États Membres à adopter et appliquer des stratégies globales de mise en valeur des ressources humaines s'appuyant sur les objectifs de développement national, établissant un lien solide entre l'éducation, la formation et l'emploi, aidant à maintenir la productivité et la compétitivité de la main-d'œuvre et répondant aux besoins de l'économie;

4. *Engage également* les États Membres à continuer d'améliorer les systèmes de protection sociale et à adopter des politiques qui renforcent les mesures de protection sociale existantes, protègent les groupes vulnérables et stimulent la consommation et la production nationales en vue d'amortir l'effet de la crise et d'éviter que les populations ne s'appauvrissent et, à cet égard, s'inquiète que de nombreux pays en développement ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre de telles mesures anticycliques et souligne qu'il faut d'urgence leur apporter un appui international;

5. *Souligne* qu'il faut adopter une optique intersectorielle et des mécanismes permettant de détecter les besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines à moyen et long terme pour tous les secteurs de l'économie, et formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes répondant à ces besoins;

6. *Demande* à la communauté internationale d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies nationales de mise en valeur des ressources humaines, notamment en fournissant des ressources financières, en assurant le renforcement des capacités, en offrant une assistance technique et en procédant à des transferts de technologie;

7. *Demande également* à la communauté internationale, notamment aux organismes des Nations Unies, d'appuyer les efforts que font les pays en développement pour remédier aux effets destructeurs du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et des autres maladies infectieuses sur leurs ressources humaines, surtout en Afrique;

8. *Demande instamment* le renforcement de la coopération internationale dans le secteur de la santé, notamment par l'échange de pratiques optimales dans les domaines du renforcement des systèmes de santé, de l'accès aux médicaments, de la formation du personnel de santé, du transfert de technologie et de la production de médicaments sans risques, efficaces, de bonne qualité et à coût abordable et, à cet égard, souligne que la coopération et l'assistance internationales, en particulier le financement externe, doivent devenir plus prévisibles et être mieux adaptées aux priorités nationales et distribuées aux pays bénéficiaires de manière à renforcer leurs systèmes de santé;

9. *Insiste* sur le lien important existant entre les migrations internationales et le développement, souligne qu'il faut faire face aux difficultés et exploiter le potentiel que les migrations présentent pour les pays d'origine, de destination et de transit, et encourage les efforts faits par les États Membres et la communauté internationale pour promouvoir une stratégie

équilibrée, cohérente et globale des migrations internationales et du développement, notamment en créant des partenariats et en engageant une action coordonnée pour renforcer les capacités, y compris pour la gestion des migrations;

10. *Souligne* que les secteurs public et privé ont beaucoup contribué à répondre l'un aux besoins nationaux de formation et d'apprentissage en vue d'aider au fonctionnement efficace des entreprises et l'autre aux besoins d'une économie qui évolue rapidement, et encourage l'intégration de ces contributions, notamment par un recours accru aux partenariats entre les secteurs public et privé et à des mesures d'incitation;

11. *Demande* que soient prises aux niveaux national, régional et international des mesures privilégiant l'amélioration et le développement de l'instruction et l'acquisition de compétences scientifiques, et assurant un enseignement supérieur, une formation technico-professionnelle et l'éducation des adultes;

12. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport où seront examinés les enseignements tirés de la crise financière et économique mondiale et où figurera une évaluation des besoins pour la mise en valeur des ressources humaines en vue d'aider les pays à surmonter les effets néfastes de la crise et à jeter les bases de la reprise et du progrès sur une voie de développement plus durable;

13. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, au titre de la question intitulée "Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement", la question subsidiaire intitulée "Mise en valeur des ressources humaines". »

3. À sa 40<sup>e</sup> séance, le 4 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Mise en valeur des ressources humaines » (A/C.2/64/L.51), présenté par son Vice-Président, Dragan Mičić (Serbie), à l'issue des consultations tenues sur le projet de résolution A/C.2/64/L.34.

4. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

5. Également à la 40<sup>e</sup> séance, le Vice-Président de la Commission, Dragan Mičić (Serbie), a fait une déclaration dans laquelle il a corrigé oralement le projet de résolution A/C.2/63/L.51 (voir A/C.2/64/SR.40).

6. Toujours à la 40<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/64/L.51 tel qu'oralement modifié (voir par. 8).

7. Le projet de résolution A/C.2/64/L.51 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/63/L.34 l'ont retiré.

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### **Mise en valeur des ressources humaines**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 52/196 du 18 décembre 1997, 54/211 du 22 décembre 1999, 56/189 du 21 décembre 2001, 58/207 du 23 décembre 2003, 60/211 du 22 décembre 2005 et 62/207 du 19 décembre 2007,

*Soulignant* que la mise en valeur des ressources humaines est un élément essentiel des efforts faits pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et pour élargir les débouchés offerts à la population, en particulier ses groupes les plus vulnérables,

*Soulignant également* que la santé et l'éducation sont au cœur de la mise en valeur des ressources humaines,

*Se félicitant* des efforts considérables faits au cours des années, mais constatant que de nombreux pays continuent d'avoir beaucoup de difficultés à se doter d'une réserve suffisante de ressources humaines qui puisse répondre à leurs besoins économiques et sociaux, et que, pour formuler et mettre en œuvre des stratégies efficaces en matière de ressources humaines, il faut souvent des ressources et des capacités dont les pays en développement ne disposent pas toujours,

*Consciente du fait* que les incidences néfastes de la crise financière et économique mondiale vont réduire encore l'aptitude de nombreux pays, notamment des pays en développement, à surmonter leurs difficultés de mise en valeur des ressources humaines et à formuler et mettre en œuvre des stratégies efficaces d'élimination de la pauvreté et de développement durable,

*Soulignant* qu'il est encore plus essentiel, dans le contexte actuel de crise financière et économique mondiale, de mettre en valeur les ressources humaines afin d'atténuer les pires effets de cette crise et de jeter les bases d'un relèvement futur durable,

*Consciente* du lien important existant entre les migrations internationales et le développement, et de la nécessité de faire face aux difficultés et d'exploiter le potentiel que les migrations présentent pour les pays d'origine, de destination et de transit, sachant que, si les migrations créent des difficultés, elles ont également des retombées positives pour la communauté mondiale, et soulignant que l'exode des compétences continue de poser un problème grave pour de nombreux pays en développement et pays en transition car il compromet les efforts dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines,

*Réaffirmant* que l'égalité des sexes est primordiale pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable et pour l'élimination de la pauvreté, comme le soulignent les résolutions de l'Assemblée générale sur la question et les textes issus des conférences des Nations Unies, et que

les investissements consacrés à l'amélioration de la condition des femmes et des filles ont un effet multiplicateur, en particulier sur la productivité, l'efficacité et la croissance économique soutenue, dans tous les secteurs de l'économie, notamment dans des secteurs clefs comme l'agriculture, l'industrie et les services,

*Considérant* que l'éducation est capitale pour promouvoir la mise en valeur du potentiel humain, l'égalité et la compréhension entre les peuples, et pour soutenir la croissance économique et éliminer la pauvreté, et considérant également que pour atteindre ces objectifs, il est essentiel qu'une éducation de qualité soit accessible à tous, y compris aux peuples autochtones, aux filles, aux femmes, aux habitants des zones rurales et aux personnes handicapées,

*Soulignant* que c'est avant tout aux gouvernements qu'il appartient de définir et d'appliquer des politiques appropriées pour la mise en valeur des ressources humaines et qu'il faut que la communauté internationale appuie davantage les efforts propres des pays en développement,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;

2. *Souligne* qu'il faut que les États Membres intègrent la mise en valeur des ressources humaines dans leurs stratégies nationales de développement, y compris leurs politiques et stratégies visant à éliminer la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et en fassent une priorité, afin que les incidences de la mise en valeur des ressources humaines soient prises en compte par tous les acteurs du développement national;

3. *Engage* les États Membres à adopter et appliquer des stratégies globales de mise en valeur des ressources humaines s'appuyant sur les objectifs de développement national, établissant un lien solide entre l'éducation, la formation et l'emploi, aidant à maintenir la productivité et la compétitivité de la main-d'œuvre et répondant aux besoins de l'économie;

4. *Souligne* que les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines devraient faire partie intégrante des politiques et stratégies nationales de développement et, à cet égard, préconise l'adoption de politiques visant à faciliter des investissements axés sur le développement des infrastructures et des capacités, y compris, entre autres, dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des sciences et technologies, y compris les technologies de l'information et des communications;

5. *Engage* les États Membres à continuer d'améliorer les systèmes de protection sociale et à adopter des politiques qui renforcent les mesures de protection sociale existantes, protègent les groupes vulnérables et stimulent la consommation et la production intérieures, en particulier en vue d'amortir les effets de la crise et d'éviter que les populations ne tombent dans la pauvreté, constate, à cet égard, que de nombreux pays en développement ne disposent pas des ressources financières ni des capacités nécessaires pour mettre en œuvre de telles mesures anticycliques, et estime qu'il faut continuer à mobiliser des ressources intérieures et internationales, selon qu'il convient;

6. *Souligne* que les États Membres doivent adopter des méthodes et des mécanismes intersectoriels permettant d'identifier les besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines à moyen et à long terme pour tous les secteurs de

---

<sup>1</sup> A/64/329.

l'économie, et formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes répondant à ces besoins;

7. *Demande* à la communauté internationale d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies nationales de mise en valeur des ressources humaines et l'engage à fournir des ressources financières, à renforcer les capacités, à prêter une assistance technique et à procéder à des transferts de technologie, selon qu'il convient, et suivant des modalités convenues d'un commun accord;

8. *Demande également* à la communauté internationale, notamment aux organismes des Nations Unies, d'appuyer les efforts que font les pays en développement pour remédier aux effets du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses sur leurs ressources humaines, notamment en Afrique;

9. *Souligne* que le développement durable exige, entre autres, de disposer de ressources humaines en bonne santé, prie les États Membres de poursuivre leurs efforts afin de renforcer les systèmes nationaux de santé, demande instamment que la coopération internationale dans le secteur de la santé soit renforcée, notamment par l'échange de pratiques optimales dans les domaines du renforcement des systèmes de santé, de l'accès aux médicaments, de la formation du personnel de santé, du transfert de technologie et de la production de médicaments sans risques, efficaces, de bonne qualité et à un coût raisonnable et, à cet égard, souligne que la coopération et l'assistance internationales, en particulier le financement externe, doivent devenir plus prévisibles, être davantage conformes aux priorités nationales et parvenir aux pays en développement d'une manière qui renforce leurs systèmes de santé;

10. *Encourage* les efforts des États Membres et de la communauté internationale visant à promouvoir l'adoption d'une position équilibrée, cohérente et globale en matière de migration internationale et de développement, notamment par la constitution de partenariats et une action coordonnée de développement des capacités, y compris pour la gestion des migrations, et, à cet égard, réaffirme qu'il faut étudier les conséquences de la migration de personnes hautement qualifiées et des personnes ayant une formation supérieure sur les efforts de développement des pays en développement;

11. *Demande* que des mesures soient prises afin d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les activités de mise en valeur des ressources humaines, notamment par l'adoption de politiques, stratégies et mesures ciblées visant à développer les capacités des femmes et à leur permettre d'accéder en plus grand nombre aux activités productives et, à cet égard, souligne qu'il importe d'assurer la pleine participation des femmes à la formulation et à la mise en œuvre de ces politiques, stratégies et mesures;

12. *Souligne* que les secteurs public et privé peuvent beaucoup contribuer à satisfaire les besoins en matière de formation et d'éducation, respectivement, afin d'assurer le bon fonctionnement des entreprises et de répondre aux besoins d'une économie en rapide évolution, et encourage l'intégration de ces contributions, notamment par un recours accru aux partenariats secteur public-secteur privé et aux incitations;

13. *Demande* que soient prises aux niveaux national, régional et international, des mesures privilégiant l'amélioration et le développement de l'instruction ainsi que l'acquisition de compétences scientifiques, notamment en assurant un enseignement supérieur, une formation technico-professionnelle et l'éducation des adultes, et insiste sur la nécessité de faire en sorte que d'ici à 2015, chaque enfant, garçon ou fille, puisse suivre le cycle complet de l'enseignement primaire et avoir accès, dans des conditions d'égalité, à tous les niveaux d'enseignement;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport où seront examinés les enseignements tirés de la crise économique et financière mondiale du point de vue des besoins en matière de mise en valeur des ressources humaines, afin d'aider les pays à prévenir et à surmonter les effets négatifs des crises et à progresser sur la voie d'un développement plus durable;

15. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session, au titre de la question intitulée « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement », la question subsidiaire intitulée « Mise en valeur des ressources humaines.

---